



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 10 décembre 2018, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 03/12/18

**N° C-2018-12-10/00 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**N° C-2018-12-10/01 - CAEN - PRESQU'ILE - NOUVEAU BASSIN - APPROBATION DU DOSSIER DE
CRÉATION DE LA ZAC "NOUVEAU BASSIN" ET CRÉATION DE LA ZAC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la synthèse de la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée,

APPROUVE le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du Code de l'Urbanisme,

DÉCIDE de créer une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer un quartier mixte à dominante habitat, sur la partie du territoire de la commune de Caen délimitée par un trait continu de couleur rouge sur le plan au 1/2000,

RAPPELLE que, conformément à l'article L. 122-1-1 du Code de l'Environnement, au terme de l'étude d'impact :

Les mesures à la charge du maître d'ouvrage, destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, réduire les effets n'ayant pu être évités et, lorsque cela est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits et prévues par l'étude d'impact sont rappelées ci-dessous. Elles comportent des indications sur les modalités du suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'impact,

- Environnement physique
 - Sols et sous-sols : amélioration de l'état sanitaire des sols
 - Eaux souterraines : réduction de la consommation d'eau potable
 - Eaux superficielles : réduction de l'imperméabilisation des sols du site
 - Eaux superficielles : réduction de la pollution émise vers le milieu naturel

- Eaux superficielles : réduction du risque pour les personnes lié aux phénomènes inondation et submersion
- Eaux superficielles : éventuelle mesure compensatoire à fixer au stade du dossier loi sur l'eau
- Environnement naturel
 - Flore, habitats et faune : compensation de l'impact sur les espèces protégées du site, le Brome des toits et le Lézard des murailles, dans le cadre de la réalisation de dossiers de dérogation auprès du Conseil National de Protection de la Nature. Des inspections faune/flore seront réalisées au fur et à mesure de l'aménagement du site pour vérifier l'impact sur les espèces protégées observées et suivre de façon générale l'évolution du milieu naturel.
- Activités humaines et cadre de vie :
 - Déplacement et mobilité :
 - Automobile : réduction de l'impact de l'augmentation du trafic routier sur les axes de desserte par la création de nouveaux ouvrages de franchissement de l'Orne et du canal.
 - Transport en commun : réduction du trafic automobile par amélioration de la desserte du secteur du « Nouveau Bassin » et notamment par l'extension du réseau tramway.
 - Piétons et vélos : création d'un maillage primaire avec trottoirs et pistes cyclables et d'un maillage secondaire priorisant les mobilités douces.
 - Stationnement : création de places en conformité avec les prescriptions du PLU en surface et en ouvrages.
 - Prise en compte des risques naturels et technologiques : évitement des risques par respect des prescriptions du futur Plan de Prévention des Risques Multiples à venir et du Plan de Prévention des Risques Technologiques en vigueur.
 - Cadre de vie :
 - Climat : réduction des consommations énergétiques et réduction des émissions Gaz à Effet de Serre
 - Qualité de l'air/émissions atmosphériques liées à la circulation automobile : réduction des émissions par valorisation des transports en commun et des mobilités douces internes au quartier et développement de la présence du végétal. Des mesures sur la qualité de l'air seront réalisées au fur et à mesure de l'aménagement du site afin de vérifier le respect de la réglementation.
 - Ambiance sonore : réduction de l'impact lié au trafic automobile par concentration de l'essentiel du stationnement dans des ouvrages et performance acoustique des futurs bâtiments d'habitat. Des mesures de bruit seront réalisées afin de vérifier le respect de la réglementation.

DÉCIDE de dénommer la zone ainsi créée zone d'aménagement concerté « Nouveau Bassin »,

DIT que le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend un maximum de 250 000 m² de surface de plancher,

DÉCIDE de mettre à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du Code de l'Urbanisme. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme,

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie, qu'elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT qu'au plus tard à la date de la publication de la décision de création de la ZAC, et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et des propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics par voie électronique conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement sur le site internet du projet www.caen-presquile.com/nouveau-bassin/,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

11 abstentions (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT).

N° C-2018-12-10/02 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires une subvention d'un montant total de 1 500 € dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/03 - INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU GYMNASÉ CHEMIN VERT - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE la ville de Caen à solliciter un fond de concours auprès de la Communauté urbaine Caen la mer,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'une centrale photovoltaïque à intervenir entre la ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer,

SOLLICITE l'aide financière de la Région Normandie au titre du dispositif IDEE,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/04 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ASSOCIATION VÉLISOL' - SUBVENTION AFFECTÉE - ACCOMPAGNEMENT SÉQUENCES DE SENSIBILISATION ET D'APPRENTISSAGE À LA PRATIQUE DU VÉLO EN MILIEU URBAIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée à l'association Vélisol' d'un montant de 2 600 euros pour l'accompagnement de temps de sensibilisation et d'apports de connaissances pour une pratique du vélo en ville plus sécurisée,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/05 - SERVICE COMMERCE - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - PROPOSITION D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SAS COFFEE CAEN,

ARRÊTE à 9 000 euros (neuf mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SAS COFFEE CAEN, situé 86 Boulevard du Maréchal Leclerc,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SAS COFFEE CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SAS COFFEE CAEN,

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL DUGENETAY,

ARRETE à 9 500 euros (neuf mille cinq cents euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL DUGENETAY, situé 5 Rue Hamon,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL DUGENETAY,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL DUGENETAY.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/06 - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable aux dérogations au repos dominical sur les dimanches suivants :
Pour les commerces de détails et les commerces alimentaires : (sauf concessionnaires automobiles) :

⇒ 13 janvier, 30 juin, 7 juillet, 8 septembre, 1 décembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre 2019,

Pour les concessionnaires automobiles :

⇒ 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

6 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Gilles DETERVILLE, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT).

5 abstentions (Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE).

N° C-2018-12-10/07 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DU CENTRE DE CONGRÈS - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - CONVENTION DE DÉLÉGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de confier l'exploitation du Parc des expositions et du Centre de congrès par délégation de service public pour une durée de 4 ans commençant à courir le 1^{er} janvier 2019 à la Société GL Events dont le siège social est 59 Quai Rambaud – 69002 LYON,

APPROUVE les termes de la convention de concession de service pour l'exploitation du Parc des expositions et du Centre de congrès,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la concession de service pour l'exploitation du Parc des expositions et du Centre de congrès établie entre la ville de Caen et la Société GL EVENTS et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Vote : Majorité absolue

11 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT).

N'a pas pris part au vote : Monsieur Grégory BERKOVICZ.

N° C-2018-12-10/08 - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2018-2021 LABELLISÉ PLAN MERCREDI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en place de la convention PEDT 2018-2021 afin d'obtenir le label Plan mercredi,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/09 - PROJETS ÉDUCATIFS SCOLAIRES (PES) - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Ecole Albert Camus « Karambolage 2 »	2 300 €
Ecole Reine Mathilde « Le quartier en mouvement »	2 500 €
Ecole Reine Mathilde « Robin des Watts »	670 €
Ecole Vieira Da Silva « je découvre le château fort »	1 400 €
Ecole Vieira da Silva « la mobilité active »	1 400€
Ecole Eustache Restout « autour de l'air »	1 500 €
Ecole Lyautey « Projet Grand nord »	1 300 €
Ecole Victor Lesage « repas à l'école	50 €
Ecole Victor Lesage « Spectacle »	1 300 €
Ecole Michel Trégoire « ateliers scientifiques »	250€
Ecole Fernand Léger « l'humain au cœur du développement durable »	1 000 €
Ecole Fernand Léger « le patrimoine en direct »	550 €
Ecole Paul Gernez « Robin des Watts »	500 €
Ecole Paul Gernez « Autour de l'Air »	1 500 €
Ecole Jean Moulin « Faire de la radio pour mieux vivre ensemble »	3 000 €
Ecole Jean Moulin « comédie musicale »	500 €
Ecole Haie Vigné « artothèque à la maison »	1 450 €
Ecole Haie Vigné « le corps pour dire, danse et statue »	545 €
Ecole René Lemièrre « sculpteur de parole »	1 200 €
Ecole René Lemièrre « placer l'homme au cœur du projet environnemental »	600 €
Ecole Henri Brunet « des comptines pour vivre ensemble »	1 000 €
Ecole Bicoquet « le fils de l'eau dans notre quartier »	600 €
Ecole Bicoquet « Histoire de Caen, histoire de l'eau »	500 €
Ecole Pigacièrre « balade théâtrale au XIXème siècle »	1 450 €
Ecole Pigacièrre « la Ville actrice du changement – encourager des comportements éco-responsables »	500 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/10 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS D'HENRI BRUNET.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant à la convention signée avec le Conseil Départemental et relative aux rationnaires du Collège Henri Brunet,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/11 - CCAS - TRANSFERT DU MULTI-ACCUEIL MISÉRICORDE EN REZ-DE-CHAUSSÉE DU FUTUR IMMEUBLE "PANORAMIK" SITUÉ SUR LE SITE DE L'ANCIENNE CASERNE MARTIN - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados de sa participation financière aux dépenses afférentes à la construction des locaux dans lesquels sera transféré le Multi-Accueil Miséricorde.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/12 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - CONVENTIONS MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) ET CENTRES D'ANIMATION 2019-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les projets de convention présentés,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/13 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - AVENANT À LA CONVENTION 2018 - 2020 AVEC LE TUNNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant présenté,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/14 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association suivante :

CAEN ALEKHINE8 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/15 - ADOPTION DES AVENANTS DE PROROGATION À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les programmes d'actions des organismes HLM Caen la mer Habitat, Calvados Habitat et de la SCDI La Caennaise, précisant l'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Caen inclus dans les avenants de prorogation à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ces avenants de prorogation à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/16 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2018 - SUBVENTION AFFECTÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE les subventions suivantes :

ACPG-CATM : 265 €

AMVD : 2 600 €

Tiers-Lieux Rive Droite : 2 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/17 - EVOLUTION DES PÉRIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET DU MUSÉE DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre des nouvelles modalités d'accueil des publics des musées et l'évolution de leurs horaires d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/18 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION LES CHEMINS DU MONT-SAINT-MICHEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Caen et l'association Les Chemins du Mont Saint Michel,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/19 - DIRECTION DE LA CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AFFECTÉE - ASSOCIATION "LE 360"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention affectée à l'association "Le 360" à hauteur de 3 100 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/20 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN NON PERMANENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à recruter des agents non permanents pour remplacer un agent titulaire ou contractuel absent et pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet ou temps non complet en fonction des besoins exprimés,

DECIDE que la rémunération s'effectuera par référence à un grade.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/21 - RESSOURCES HUMAINES - RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une indemnisation sous forme d'une vacation à destination du président de la CIA ou de son suppléant pour un montant brut de 300 € par séance,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/22 - SUBVENTIONS AFFECTÉES - RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le versement des subventions affectées suivantes

L'association France Etats-Unis:	600 €
L'association Caen-Alexandria:	1 432 €
Le lycée Dumont d'Urville:.....	300 €
L'école de la Pigacière:	756 €
L'Avant Garde Caennaise:	2 500 €
L'association Amitié Pommiers Baobabs:.....	300 €

L'association de jumelage Caen-Portsmouth: 1 456 €
L'association de jumelage Caen Nashville 2270 €
L'association En Scène à Caen: 2 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-12-10/23 - CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES ' POLITIQUES EUROPÉENNES ' -
CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE REVERSEMENT DES SOMMES ENGAGÉES PAR LA
COMMUNAUTÉ URBAINE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE CAEN ET LE CCAS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention fixant les modalités de reversement des sommes engagées par la communauté urbaine pour le compte de la ville de Caen et du CCAS,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-12-10/24 - EXÉCUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2019
AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ET ACOMPTE SUR SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 pour les opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme et dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2019 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme,

DECIDE d'autoriser le versement aux associations qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2019 dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2018,

INDIQUE que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2019,

STIPULE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/25 - PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCEPTE les admissions en non-valeur présentées par Madame la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de :

- 63 607,88 € pour le budget principal de la Ville,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/26 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les virements de crédits et adaptations budgétaires suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

- Recettes de fonctionnement	0,00 €
- Dépenses de fonctionnement	0,00 €
- Dépenses imprévues en fonctionnement	- 48 021,00 €
- Virement à la section d'investissement	+ 48 021,00 €

- Recettes d'investissement	0,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 48 021,00 €
- Dépenses imprévues en investissement	0,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 48 021,00 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/27 - SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION EN VEFA D'UN LOGEMENT SITUÉ PLACE DE LA LIBERTÉ À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 45 689.00 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 45 689 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 87858 constitué d'une ligne de Prêt,

La Ville s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt. Le conseil autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/28 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LA VILLE DE CAEN ET LE CCAS DE LA VILLE DE CAEN - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE "GESTION RELATION CITOYEN"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention précisant la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la thématique de la "gestion relation citoyen", afin d'en fixer les missions et d'en arrêter l'organisation,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/29 - CONVENTION D'ACCÈS À LA CENTRALE D'ACHAT MANCHE NUMÉRIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention d'accès à la centrale d'achat Manche Numérique,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention d'accès à la centrale d'achat de Manche Numérique ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/30 - PORTS NORMANDS ASSOCIÉS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU CONSEIL PORTUAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DESIGNE en tant que représentant de la Ville de Caen au sein du conseil portuaire :

- membre titulaire : Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC
- membre suppléant : Monsieur Grégory BERKOVICZ

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-12-10/31 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS DIFFÉRENTES INSTANCES EN REMPLACEMENT DE MME JOSETTE TRAVERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les désignations suivantes,

DECIDE de désigner Mme Marie-Dominique FRIGOUT en tant que membre de la commission n°1 de la ville de Caen : "Développement, Attractivité et Prospective", en remplacement de Mme Josette TRAVERT,

PROPOSE Mme Marie-Dominique FRIGOUT en tant que commissaire titulaire à la Commission Communale des Impôts Directs en remplacement de Mme Josette TRAVERT,

DECIDE de désigner Mme Marie-Dominique FRIGOUT dans les établissements scolaires suivants :

- Lycée Dumont d'Urville en tant que suppléante de Mme Sophie SIMONNET précédemment désignée,
- Lycée Laplace en tant que suppléante de Mme Corinne VILLECHALANE précédemment désignée,
- Lycée Victor Hugo en tant que suppléante de M. Nicolas JOYAU précédemment désigné.

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 14 DECEMBRE 2018**